



DÉPARTEMENT
de la Côte-d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h32), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h32), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Nombre de membres en exercice	36
Présents	26
Votants	32

Délibération n°17/10/2024/04

Objet : Projet de règlement de lotissement pour l'extension de la ZAE « La Corvée aux Moines » dite « Corvée aux Moines II » à AISEREY

Vu, les statuts en vigueur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD), et notamment l'article 4.2 relatif aux actions de développement économique,

Il est rappelé que le Conseil Communautaire s'est prononcé, par délibération n°15/09/2022/09 en date du 15 septembre 2022, en faveur du lancement d'une procédure de déclaration de projet visant à mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'AISEREY afin de permettre l'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux Moines » sur la parcelle cadastrée section ZM n°313, d'une contenance de 19 689 m², dont la CCPD est devenue propriétaire par acte authentique le 12 septembre 2022, conformément à la délibération n°24/05/2022/08 du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2022.

Ce projet d'extension répond à un intérêt général puisqu'il va permettre l'installation pérenne d'entreprises endogènes et de leurs salariés qui ont formulé une demande auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Il va permettre également de créer une nouvelle offre de foncier susceptible d'accueillir des entreprises exogènes génératrices d'emplois nouveaux et d'attractivité.

Il est précisé que cette extension a lieu en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais au titre des espaces d'activités relais et de proximité sur le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Considérant que la Communauté de Communes a adopté par délibération n°22/02/2024/09 en date du 22 février 2024 la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune d'AISEREY.

Considérant que le Conseil Municipal de la commune d'AISEREY, dans sa séance du 1^{er} mars 2024 a également approuvé la mise en compatibilité du PLU de la commune.

Considérant qu'afin de compléter les règles d'urbanisme en vigueur dans le PLU de la commune, un projet de règlement pour l'extension de la ZAE « La Corvée aux Moines », dite « Corvée aux Moines II » est annexé à la présente.

Il est précisé que ce règlement a vocation à s'imposer à quiconque détient ou occupe, à quelque titre que ce soit, tout ou partie d'une parcelle vendue par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour une activité artisanale, commerciale ou industrielle.

Ce projet s'inscrit dans les valeurs fortes portées par la CCPD et par la volonté de créer une zone la plus vertueuse possible sur le plan environnemental.

Il tient compte des prescriptions adressées à la Communauté de Communes par les concessionnaires de réseaux et rappelle notamment que les activités économiques accueillies sur cette zone devront nécessairement être peu consommatrices en eau.

Considérant les éléments précités,

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} Commission (Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique) réunie le 24 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement de lotissement pour l'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux Moines », dite « Corvée aux Moines II », située sur la commune d'AISEREY,

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 octobre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER